

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DC2024-053

Date de la convocation : 16/05/2024

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 73

Conseillers représentés : 9

Le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni aux Tourelles, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre , 002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 005 CHANCE Jean-Michel , 010 CORNEILLE Jean-Pierre , 014 GOMEZ Jean-Baptiste , 015 HERBINET Fabienne , 017 BESTEL Bernard , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 022 DESTENAY Roland , 023 GENTY Jean Charles , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 031 LALLEMENT Séverine , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 037 VERREAUX Muriel , 038 SEMBENI Anne , 039 LAMBLOT Laurent , 040 MATHIAS Frédéric , 042 HUSSON POISSON Fanny , 044 POU CET Eric , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FOURCART Marie Hélène , 049 ANDREY Danièle , 052 LELOUP Nathalie , 056 DANNEAUX Dominique , 057 DEMISSY Pierre , 058 RAULET Olivier , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 069 OUDIN Hubert , 070 GROSSELIN Jacques , 072 NICOLITCH Cédric , 073 BOXEBELD Pascal , 075 GUERIN Anne Marie , 077 NAUDIN Muriel , 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique , 082 LEJEUNE Gilles , 084 FLEURY Vincent , 085 DEGLAIRE Thierry , 086 MACHINET Thierry , 088 MALVAUX Frédéric , 091 BOUILLON Mathieu , 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel , 095 RICHELET Jean-Pol , 096 LESOILLE Patrick , 097 AUDEGOND Michaël , 098 BESANCON Tony , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude , 104 BOLY Francis , 106 LESCOUET Marina , 110 DION Valentine , 112 FESTUOT Annie , 114 COSSON Geneviève , 115 MACHINET Jean Baptiste , 116 LAIES Benoît , 117 LAMPSON Nadège , 118 LEBON Christophe , 121 RENOLLET Hubert , 122 MAROTEAUX Nathalie ,

Ont donné procuration : 006 NANJI Léopold (à 046 SINGLIT Benoît) , 019 DEGUY Bernard (à 026 LOBIDEL Alain) , 024 DE POUILLY Jean (à 021 LAURENT-CHAUVET Pierre) , 089 VAN DEN BERGH Charles (à 080 LORFEUVRE Gérald) , 094 MINET Maxime (à 110 DION Valentine) , 105 CARPENTIER Dominique (à 117 LAMPSON Nadège) , 108 COURVOISIER Frédéric (à 115 MACHINET Jean Baptiste) , 120 PAYEN Françoise (à 104 BOLY Francis) , 111 DUGARD Yann (à 122 MAROTEAUX Nathalie) ,

Secrétaire de séance : M. Gérald LORFEUVRE

**OBJET : CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2ème CLASSE SUITE A
AVANCEMENT DE GRADE**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

.../...

Il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

Vu le budget ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs ;

Vu l'arrêté n°2022/200 portant établissement des lignes directrices de gestion au sein de la collectivité, ;

En cas de vacance, cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade de rédacteur principal de 2ème classe,

ou

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 78 voix POUR, 2 voix CONTRE (004 LOUIS Jean-Marc , 082 LEJEUNE Gilles) et 2 ABSTENTIONS (056 DANNEAUX Dominique , 088 MALVAUX Frédéric) :

- **APPROUVE** la création, à compter du 01/06/2024 d'un emploi permanent à temps complet au grade de rédacteur principal de 2ème classe, dans les conditions présentées.
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,
- **CHARGE** le Président ou son représentant de signer tous les actes à venir

Le secrétaire de séance,

Gérald LORFEUVRE



Le Président,



Benoît SINGLIT